



Fédération des personnels des services publics et de santé
FORCE OUVRIERE
SYNDICAT NATIONAL DES MEDECINS HOSPITALIERS
SNMH - FORCE OUVRIERE
153-155 rue de Rome 75017 PARIS
snmh.fo@fosps.com

Paris, le 15/04/2020

MENSONGES, INCURIE, CYNISME

Le SNMH FO tient à apporter son soutien et sa solidarité aux collègues soignants qui après s'être mis en danger pour soigner les malades dans les hôpitaux, les EHPAD, ou à domicile, se retrouvent eux-mêmes malades, et dont certains se retrouvent en réanimation et aux familles de ceux qui ont perdu la vie.

Les hommages sont nombreux aujourd'hui, mais tout ce qui a fonctionné n'est lié qu'à la débrouillardise des soignants et acteurs de terrain : réorganisations en urgence, protections, ouvertures de lits, listes de gardes supplémentaires...

Certains nous disent que cela pourrait annoncer un avenir meilleur pour les hôpitaux, une sorte de « prise de conscience » des autorités de l'importance du système de santé. Qu'en est-il ?

- **UN DIRECTEUR GENERAL D'ARS LIMOGES POUR « UNE ERREUR DE COMMUNICATION »**

Suite à ses déclarations polémiques, le directeur général de l'ARS Lorraine a été limogé. Il a fait une erreur de communication: le plan de suppression de postes est maintenu pour le CHRU de Nancy. Face au tollé, le ministre Veran et le Premier ministre ont déclaré que les plans de restructurations étaient suspendus à une « nouvelle concertation ». Suspension n'est pas annulation. Qui peut croire ceux-là mêmes qui prévoient l'accélération de la privatisation et de la destruction du système hospitalier ?

- **UN RAPPORT POUR ACCELERER ET ORGANISER LA PRIVATISATION DE LA SANTÉ**

Selon un article de Médiapart du 01/04/2020, un rapport de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a été commandé par le Président Macron. Ce rapport ([disponible en ligne ici](#)) préconise-t-il l'arrêt des fermetures de lits, l'arrêt des réductions de postes, des plans de fermeture qui ont lieu dans toutes les régions de France ? Non... Dans le rapport intitulé « Premières propositions post-Covid-19 dans le domaine de la santé », dans un vocabulaire particulièrement abscons, il est préconisé :

- que les patients en ALD devraient signer un « contrat à impact social » afin « d'éviter des coûts à la Sécurité Sociale » et les hospitalisations.
- De faire appel à la « *santé numérique* ». La CDC cite les plus aptes à développer cette prétendue « *santé numérique* » : sept cents startups, les banques, de grands groupes de la santé privée et les Gafam (Google, Amazon... soit les plus grosses valeurs de Wall Street). Encadrer les pratiques médicales par Wall Street : tout un programme.
- De rémunérer les médecins hospitaliers et libéraux « à la performance »
- De créer des hôtels hospitaliers : « *création d'hôtels hospitaliers adaptables (déversement de patients peu atteints en cas de surchauffe de l'activité)* ». C'est-à-dire : pas de réouverture de lits, et maintien des fermetures prévues et du fameux « virage ambulatoire » dont on voit aujourd'hui les effets.

Il y a un fil conducteur dans les propositions de la CDC : continuer et aggraver les orientations passées en matière de politiques de santé, sans aucun changement de cap, organiser la privatisation de la santé. La porosité totale entre le public et le privé, pour la gestion de leurs budgets et de leurs « dettes », est revendiquée. Il s'agit même d'organiser, au moyen de « *fonds de dette en gestion déléguée* », une spéculation sur la dette des établissements.

- **LE 13 04 2020 LE PRESIDENT MACRON A-T-IL ANNONCE L'ANNULATION DE LA DETTE DES HOPITAUX ?**

Alors que des centaines de milliards d'euros sont annoncés en soutien à la finance, aucune mesure concrète n'est annoncée pour les hôpitaux ni les hospitaliers. Les tabliers de protection, les masques, manquent toujours et ce sont maintenant les sacs-poubelles qui font office de tabliers de protection. Le président a préféré n'annoncer comme mesure concrète que la réouverture des écoles et le retour au travail des salariés confinés dans des conditions de sécurité insuffisante...

- **LES MENSONGES DU PRESIDENT**

En ce qui concerne les hôpitaux, Mr Macron a dit que tout le monde avait pu être pris en charge. C'est un mensonge. Ceux qui ont dû effectuer un tri à leur entrée, ceux qui ont dû soigner les personnes âgées dans les EHPAD sans oxygène, sans antibiotiques, sans tests et sans masques peuvent en attester. Combien des 5379 personnes âgées décédées en EHPAD le 13/04 auraient pu être sauvées si elles avaient eu accès à l'hôpital ?



Fédération des personnels des services publics et de santé
FORCE OUVRIERE
SYNDICAT NATIONAL DES MEDECINS HOSPITALIERS
SNMH - FORCE OUVRIERE
153-155 rue de Rome 75017 PARIS
snmh.fo@fosps.com

- **UNE PLAINTE DE LA FEDERATION FO DES SERVICES PUBLICS ET DE SANTE**

Dans ce contexte, la fédération FO des Services Publics et de Santé avec ses unions nationales et syndicats nationaux **a déposé** **plainte** contre X pour :

- Abstention volontaire de prendre les mesures visant à combattre un sinistre,
- Homicide involontaire, faits commis sur l'ensemble du territoire national depuis décembre 2019,
- Violences involontaires, faits commis sur l'ensemble du territoire national depuis décembre 2019,
- Mise en danger délibérée de la vie d'autrui, faits commis sur l'ensemble du territoire national depuis décembre 2019.

Le SNMH FO est partie prenante de cette plainte et rappelle ses revendications qui permettraient que tout ceci ne recommence pas:

- Fourniture immédiate des tests, masques et protections nécessaires, qui manquent encore dans la majorité des établissements.
- Arrêt immédiat des plans de fermetures des lits et des plans de suppressions de personnels. Réouverture des lits fermés en fonction des besoins avec le personnel nécessaire.
- Annulation immédiate des Contrats et Plans de Retour à l'Équilibre Financier et autres dispositifs COPERMO qui entravent aujourd'hui le fonctionnement de centaines d'hôpitaux.
- Augmentation immédiate des salaires pour tous.
- Abrogation des lois HPST, Touraine, Buzyn de réforme de l'hôpital, fermeture des ARS et retour à une administration plus proche du terrain du type DDASS
- Financement des hôpitaux en fonction des besoins et non en fonction d'une enveloppe fermée (ONDAM) (Loi Juppé)
- Suppression réelle et effective du numerus clausus, **par la loi (et non pas sa délégation aux ARS et à « parcours sup »)** CONDITION NECESSAIRE à toute amélioration véritable de notre système de soin pour les médecins et professions paramédicales (IDE, AS...)